

Madame Marie COLARD
Co-Présidente de L'ASSOCIATION
DE DEFENSE DES RIVERAINS
DU BOULEVARD FAYOL
20 rue des Aubépines
42700 FIRMINY

Direction Aménagement – Pôle Cadre de Vie
14/JJD/courrier/RD 500

Firminy, le 18 novembre 2014

Affaire suivie par :
Jean-Jacques DESCHAMPS ☎ 04-77-40-50-76
Fax 04-77-40-50-71
jjdeschamps@ville-firminy.fr

OBJET : BOULEVARD FAYOL

Madame la Co-Présidente,

Concernant votre courrier du 13 octobre, je vous confirme, une nouvelle fois, ma disponibilité à participer à une réunion avec le Président du Conseil Général de la Loire et des représentants de votre association.

Suite à votre courrier du 18 octobre 2014, je vous prie de trouver, ci-joint, les éléments de réponse à chacune des questions posées.

Tout d'abord, concernant le plateau traversant, le Président du Conseil Général de la Loire ne respecte pas son engagement et considère le boulevard Fayol comme une simple voie urbaine dans une agglomération !

Merci pour votre intervention, je vais ré intervenir par courrier auprès du Président pour que le Conseil Général assume ses responsabilités et agisse enfin pour sécuriser le boulevard Fayol qui est l'une des voiries départementales les plus dangereuses de toute la Loire.

Nous ferons tout pour que le plateau traversant sur le boulevard Fayol, qui n'est pas un simple aménagement de sécurité sur une voie départementale banale comme le conçoit aujourd'hui le Président du Conseil Général de la Loire d'après la réponse qu'il vous a faite, voit le jour en 2015.

Sur la question de la sécurisation piétonne du boulevard Fayol, le plateau prévu ci-dessus permettra de créer une traversée sécurisée et contribuera à l'objectif global de sécurisation. Pour la partie haute (entre le 116 et le 118), le projet transmis au Conseil Général de la Loire le 24 mars 2014 avait été chiffré à plus de 17 000 € TTC. Vous trouverez le devis en pièce jointe.

J'attire votre attention sur le fait que nous n'avons reçu, à ce jour, aucune remarque ou validation de la part des services départementaux. A votre demande, je vais les relancer par écrit.

Enfin, la mise en service du carrefour à feux devant l'entrée de l'amicale a permis de sécuriser fortement la traversée des piétons.

Enfin, concernant les difficultés d'accès au centre commercial fréquemment évoquées ainsi que la modification de celui-ci avec notamment la création d'une entrée et/ou sortie directe depuis le rond-point du Leclerc, une option a été mise en esquisse depuis fort longtemps et, quelle que soit la solution retenue (entrée et/ou sortie), le tracé implique :

- la suppression de beaucoup de places en domaine privé (au moins 35) ;
- la modification importante de la circulation autour du bâtiment (XPRICE) et de son accès direct ;
- un financement très onéreux (remblais/soutènement) ;
- et surtout l'acceptation par le Conseil Général de la Loire des créations d'entrée et/ou sortie dans le giratoire tout en respectant les normes de conceptions (girations) d'un tel giratoire.

Cet aménagement, relevant du domaine privé, ne peut se faire qu'après accord du propriétaire.

Les résultats de l'étude menée par le Conseil Général de la Loire nous permettront de mieux connaître les conditions du trafic local.

Je vous propose de rencontrer notre directeur du pôle cadre de vie, Monsieur Jean-Jacques DESCHAMPS, Tél. 04-77-40-50-76, pour qu'il vous présente l'esquisse du schéma d'entrée/sortie de la zone du Leclerc.

Restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Madame la Co-Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement.

